



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Commune de **LANDRETHUN LES ARDRES**

**AUTORISATION D'EXPLOITATION PAR
LE GAEC DE LA SEILLE**

Par arrêté préfectoral du 3 août 2012, le GAEC DE LA SEILLE est autorisé, sous réserve du respect des prescriptions annexées au présent arrêté, à exploiter 1 rue de la Seille à LANDRETHUN LES ARDRES, un élevage porcin de 2733 animaux équivalents ainsi qu'un forage.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Une copie de cet arrêté est déposée aux archives de la Mairie et à la Préfecture - Direction des Affaires Générales - Bureau des Procédures d'Utilité Publique - Section installations classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.